

FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

- **Durée de la Formation** : 14 Heures
- **Objectifs pédagogiques** : La formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail (SST) de l'INRS est la formation incontournable permettant aux salariés de devenir des secouristes capables d'intervenir face à une situation d'accidents du travail, de mettre en œuvre les gestes de premiers secours et d'analyser une situation de travail afin d'initier une démarche de prévention opérationnelle.
- **Publics Visés** : Tous les collaborateurs de la société.
Cette formation répond à l'obligation réglementaire imposée par le code du travail (Art. R.4224-15).
- **Pré-Requis** : Aucun
- **Méthodes Pédagogiques et Supports** :
 - Exposé directif, Exposé participatif, Démonstration Commentée/Justifiée en Miroir.
 - Plan de Secours édité par l'INRS
 - Remise d'un mémo SST à chaque participant
- **Matériel pédagogique** :
 - Matériel Informatique/Vidéoprojecteur.
 - Matériel de secourisme (Selon recommandation "Document de référence INRS : Défibrillateur de formation avec accessoires" : lot de mannequin [Adulte/Enfant/Nourrisson] avec dispositif de protection individuelle).
 - Divers matériels pour la réalisation des simulations.
 - Matériel d'entretien et de désinfection des mannequins et accessoires.
- **Encadrement** : Formateur SST à jour de sa MAC (<36 mois depuis son dernier Maintien des Acquis et Compétences).
- **Evaluation** : Epreuves certificatives appuyées sur les Mises en Situation d'Accidents Simulés SST. Validations des critères attendus des compétences 1 à 8 du «Document de Référence» INRS sur la grille de certification des compétences du SST.
- **Validation** : Remise au stagiaire d'une Attestation de formation SST. Transmission par mail du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail(SST) par l'INRS après validation par nos services sur la plateforme ForPrev. Validité 2 ans. Formation continue préconisée pour le maintien des acquis et compétences.
- **Dates de Formation** : A définir avec la société ou les participants individuels
- **Nombre de participants** : 4 à 10 collaborateurs par session
- **Tarifs** : Nous consulter

PROGRAMME DE FORMATION :

DOMAINE DE COMPÉTENCE 1 : ETRE CAPABLE D'INTERVENIR EFFICACEMENT FACE À UNE SITUATION D'ACCIDENT DE TRAVAIL

- C1.**Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention
- C2.**Etre capable de réaliser une protection adaptée
- C3.**Etre capable d'examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en Œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- C4.**Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- C5.**Etre capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

DOMAINE DE COMPÉTENCE 2 : ETRE CAPABLE DE METTRE EN APPLICATION SES COMPÉTENCES DE SST AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SON ENTREPRISE

- C6.**Etre capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- C7.**Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- C8.**Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Programme de formation établi à partir des compétences visées par le SST dans le « Manuel du Formateur SST » de l'INRS et en appui sur le « Document de Référence » de l'INRS.